



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/053
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) et la Société TRANSPORTS DOMINIQUE SANSANO (TDS) située 7 rue du 77^{ème} Royal Engineers – 14780 LION-SUR-MER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro SIREN 443 257 886, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-102 le 6 octobre 2021, portant sur la dépendance du domaine public située route de la Brèque, sur la commune du Havre, en vue d'une activité de stationnement de remorques et de tracteurs Poids Lourds.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : relogement définitif de la Société TRANSPORTS DOMINIQUE SANSANO impactée par les travaux d'accueil de l'éolien OFFSHORE au Port du Havre.

Description de la dépendance : parcelle de terre-plein d'une superficie d'environ 1 500 m²
Durée de la convention : 3 ans à compter du 17 mars 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-102 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.